

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 26 octobre 2023 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beaugard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beaugard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

172-10-2023

Achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que l'hôtel de ville et le garage municipal soit muni d'une génératrice pour diverses raisons, dont les mesures d'urgence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

Appuyé par M. Éric Beaugard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une génératrice 80 Kw vendue par Groupe Maska au coût de 53 500\$ ainsi que l'inverseur de transfert automatique au coût de 5 836.25\$. Que la soumission de Groupe Maska datée du 25 septembre 2023 fait partie intégrante de la présente soumission.

Adoptée

173-10-2023

Embauche d'une commis de bureau

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif a un surplus de travail et qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche de personnel supplémentaire pour leur venir en aide;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Stéphanie Maynard. Que ce poste soit temporaire et selon un nombre d'heures variables selon les besoins.

174-10-2023

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

